

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 442-26 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le projet de règlement 442-26 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 385-21 vise à encadrer l'ensemble des contrats accordés par la Ville de Lac-Sergent, quel que soit leur mode d'attribution et leur coût.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 17 août 2026, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 25 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour d'août 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire